



IDEX Université de Toulouse

—

Compte rendu du GT2 Gouvernance

10 octobre 2013

1. Participants

Noms et prénoms	Etablissement
SIRE Bruno	UT1
SORBARA Jean-Gabriel	UT1
CHICOYE Cécile	UT1
MASCALA Corinne	UT1
MINOVEZ Jean-Michel	UTM
PETIT Hervé	UTM
BOUYSSIERES Patrice	UTM
MONTHUBERT Bertrand	UPS
PRADIN Brigitte	UPS
VINEL Jean-Pierre	UPS
RAMONDOU Dominique	UPS
SIMONIN Olivier	INP
ANSON Philippe	INP
COUREAU Marion	INP
GALLIANO Florian	INP
BONNAUD Baptiste	INSA
PINEL Pierre	INSA
STOECKLIN Pierre	INSA
GUYERE Jean-sébastien	ISAE
MARIN Michèle	INRA
MOUNAUD Patrick	CNRS
BARTHET Marie-France	UT
BOUCHER Gilles	UT
LACOSTE Denis	TBS
RAIMBAULT Philippe	IEP

2. **Ordre du jour**

- Introduction :
 - o Méthode de concertation
 - o Principes fondateurs de la gouvernance du site
- Réflexion sur les organes de gouvernance de la future CUE
- Conclusion

3. **Introduction – Synthèse des débats**

- Le support reprenant la présentation des éléments clés de la loi est présenté.
- Il est rappelé que suite à l'article L. 718.8 de la loi, il n'est plus possible de réaliser une élection directe par entité fédérée, comme le site l'avait prévu.

4. **Réflexion sur les organes - Synthèse des débats**

- **Le conseil d'administration :**
 - o Le sujet de la place des représentants des établissements au CA avait été réglé dans le cadre du document delta (membres invités). Mais, le mode électoral proposé par la loi nécessite de se reposer la question.
 - o Les collèges prévus par la loi sont au nombre de trois et font référence aux statuts des personnels du site. La représentation à 75% des établissements concerne bien les trois collèges. Le collège des Professeurs et enseignants-chercheurs doit représenter 50% des élus.
 - o De manière générale, c'est le décret électoral, qui fixera précisément la répartition des collèges.
- **Le Conseil des membres**
 - o Il est précisé que le conseil des membres peut inclure des composantes de la CUE.
- **Le Conseil académique :**
 - o Les fonctions du Cac sont les mêmes que celles prévues pour les Cac des universités. Il est précisé que les vœux ou avis que le Cac peut émettre sur les personnels, concernent les personnels de la CUE
 - o Une question a été soulevée sur la représentation de l'ensemble des doctorants au sein du Cac.
 - o Il est rappelé que le mode d'élection des représentants au Cac n'est pas prévu dans la loi.

- **Divers :**
 - Concernant les différents comités présents au sein d'un EPSCP (CT, CHSCT, CSQ), la loi s'applique également pour la CUE. Ces comités devront être mis en place pour le nouveau EPSCP créé.
 - Les règles de représentation des personnels de la CUE devront être réfléchies organe par organe.
 - La notion d'associé doit être repensée dans le cadre de la nouvelle loi. Elle avait historiquement en sens bien précis sur le site de Toulouse, en lien avec le PRES. Mais, cette notion prend une signification différente dans le cadre de la loi. A ce titre, il est demandé de présenter dans le document support une analyse sur les différences entre membre et associé d'une CUE

- **Synthèse des principales questions posées**
 - **Appartenance à la CUE :**
 - Q1 : Quelles sont les implications en termes de mutualisation et de transfert de compétences dans le fait d'être membre ou associé ?
 - Q2 : Quels sont les critères en termes de délégation à remplir pour être membre ou associé ?
 - Q3 : Pourquoi voulez-vous devenir membre ou associé ?
 - **Conseil d'Administration**
 - Q1 : Définir précisément les fonctions du CA.
 - Q2 : Faut-il des représentants des membres au sein du CA ? (Les statuts de la CUE peuvent prévoir qu'il n'y ait pas de représentants des établissements membres au sein du CA*, avec l'accord de l'ensemble des établissements membres)
 - Q3 : Quelle composition du Conseil d'Administration ? (représentation fine de chaque groupe, quels types de personnes qualifiées, quelles collectivités à représenter ?)
 - Q4 : Combien de personnes doivent composer le Conseil d'Administration ?
 - Q5 : Quelles modalités de sélection des personnalités « extérieures » ?
 - **Conseil des membres**
 - Q1 : Quelles fonctions exactes pour le Conseil des membres au regard de celles définies pour le Directoire ?
 - Q2 : Comment se prennent les décisions au sein du Conseil des Membres ?
 - **Conseil Académique**
 - Q1 : Les fonctions définies par la loi pour le Cac recouvrent-elles bien les fonctions de l'Assemblée de la Communauté ?
 - Q2 : Comment, à partir du mode de désignation proposé dans la loi pour retrouver la composition proposée dans le document Delta?
 - Q3 : Faut-il que les établissements sous convention d'association sont-ils dans le Cac de la CUE?
 - Q4 : Quelle organisation interne du Cac ?
 - **Divers**

- Q1 : Quelle règle de représentation des personnels de la CUE ?

- **Conclusion**

- Il est demandé à chaque participant du groupe de travail de faire remonter des propositions écrites sur chacune des questions pour **le 4 novembre prochain**. Ces questions seront reprises et présentées pour discussion lors de la 2^{ème} session du GT « Gouvernance et Organisation », qui se tiendra le **6 novembre prochain à l'INSA à 15h**.
- Les comptes rendus des deux groupes de travail seront diffusés à l'ensemble des participants, ainsi que les comptes rendus des réunions du CCS.
- Concernant la réunion de travail avec le ministère prévue le 4 novembre prochain, le PRES diffusera les modalités d'invitation. Il est convenu que les membres du CCS soient invités.